



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2021

Le Conseil de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey siège en séance extraordinaire ce 26 avril 2021, à 19 h 00 par voie de visioconférence et par téléphonie en huis clos.

Les questions des citoyens et citoyennes peuvent nous être acheminées par courrier électronique à l'adresse suivante : direction.generale@saintfelixdekingsey.ca ou par téléphone au 819 848-2321 poste 111.

Sont présents à cette visioconférence et en téléphonie:

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur, préside cette séance en téléphonie et en visioconférence.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

M. Éric Provencher - siège n° 1	présence en visioconférence
M. Douglas Beard - siège n° 2	présence en visioconférence
M. Simon Lauzière - siège n° 3	présence en visioconférence
Mme Suzanne Dandurand - siège n° 5	présence en visioconférence
M. Jean-François De Plaen - siège n° 6	présence téléphonique

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Mme Manon Roy, secrétaire, agissant à titre de secrétaire de la séance.

Est absent :

M. Christian Girardin - siège n° 4

UN AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ NOTIFIÉ TEL QUE REQUIS PAR LE PRÉSENT CODE, AUX MEMBRES DU CONSEIL QUI NE SONT PAS PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA PRÉSENTE SÉANCE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 : 06 heure locale

2. AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été notifié tel que requis par le présent code, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance.

111-04-2021 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **madame SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **monsieur DOUGLAS BEARD**

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination de Mme Manon Roy - Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
5. Autorisation de signature pour Mme Manon Roy - Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe - Caisse Desjardins
6. Autorisations d'accès – Revenu Québec



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

7. Association des directeurs municipaux du Québec – Adhésion 2021
8. Nomination – Coordonnateur municipal - plan de mesures d'urgence
9. Responsable de l'accès aux documents - Nomination
10. Période de questions
11. Clôture et levée de la séance

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

112-04-2021 4. **NOMINATION DE MME MANON ROY - DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Manon Roy a accepté d'être nommée au titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT la politique de rémunération du personnel à temps plein et à temps partiel en vigueur et son article intitulé : Prime de remplacement;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Conseil d'appliquer cet article;

En conséquence,
Il est proposé par **monsieur DOUGLAS BEARD**
Appuyé par **madame SUZANNE DANDURAND**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE nommer Mme Manon Roy au titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe et d'appliquer la politique de rémunération du personnel à temps plein et à temps partiel en vigueur et son article intitulé : Prime de remplacement.

D'autoriser Mme Manon Roy, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à faire toutes les transactions dans le cadre de ces fonctions auprès notamment, et sans limiter la généralité de ce qui précède des ministères dont le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, Emploi Québec, les affaires municipales, clients et fournisseurs, incluant le centre de sécurité alarme.

Adoptée

113-04-2021 5. **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR MME MANON ROY - DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE - CAISSE DES JARDINS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite le bon fonctionnement des opérations de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite ainsi nommer une troisième personne signataire pour la Municipalité, en plus de la direction générale et secrétaire-trésorière, et en plus de la mairesse;

CONSIDÉRANT QUE Mme Manon Roy a été nommée au titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, que celle-ci soit nommée pour la signature des chèques et tous les autres documents jugés nécessaires pour les activités courantes de la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

En conséquence,
Il est proposé par **monsieur ÉRIC PROVENCHER**
Appuyé par **madame SUZANNE DANDURAND**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE nommer Mme Thérèse Francoeur, mairesse, Mme Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Mme Manon Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, représentants de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond, ainsi que tous les autres documents jugés nécessaires pour les activités courantes de la Municipalité.

Concernant la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond de Saint-Félix-de-Kingsey, ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants à la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond de Saint-Félix-de-Kingsey :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Administrer tout compte Accès-D de la Municipalité.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe ou toute autre personne désignée par résolution du Conseil municipal exercera les pouvoirs suivants au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés sous la signature de la mairesse, ou en son absence du maire suppléant, de la directrice générale et secrétaire-trésorière et/ou de la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce que le Conseil municipal émette un avis écrit de sa modification ou de son abrogation de cette résolution.

Adoptée

114-04-2021 6. **AUTORISATIONS D'ACCÈS – REVENU QUÉBEC**

En conséquence,
Il est proposé par **madame SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **monsieur ÉRIC PROVENCHER**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

QUE Mme Manon Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée

115-04-2021 7. **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – ADHÉSION 2021**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a payé en janvier 2021 l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2021 de Mme Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE Mme Carole Pigeon est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Manon Roy à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;

En conséquence,

Il est proposé par **madame SUZANNE DANDURAND**

Appuyé par **monsieur JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE demander à l'ADMQ d'ajouter le nom de Mme Manon Roy aux formations, en remplacement de la personne membre qui est actuellement indisponible pour assister à ces formations.

Adoptée

116-04-2021 8. **NOMINATION – COORDONNATEUR MUNICIPAL - PLAN DE MESURES D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière est en arrêt de travail pour une période indéterminée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Manon Roy à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un remplaçant à Mme Carole Pigeon, directrice générale et secrétaire-trésorière pour le plan de mesures d'urgence;

En conséquence,
Il est proposé par **monsieur ÉRIC PROVENCHER**
Appuyé par **monsieur SIMON LAUZIÈRE**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE nommer l'intervenant suivant au plan des mesures d'urgence:

- Manon Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, coordonnatrice municipale.

Adoptée

117-04-2021 9. **RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS - NOMINATION**

Il est proposé par **madame SUZANNE DANDURAND**
Appuyé par **monsieur SIMON LAUZIÈRE**

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE nommer Mme Manon Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, comme responsable de l'accès aux documents de la Municipalité.

Adoptée

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

SÉANCE TENUE EN HUIS CLOS

Selon l'arrêté ministériel, la séance étant tenue à huis clos pour distanciation et interdiction de rassemblement, les questions peuvent être adressées par courrier électronique le plus rapidement possible.

Cette séance sera diffusée sur le site Web de la Municipalité, www.saint-felix-de-kingsey.ca, par enregistrement visuel et vocal, comme le décrète l'arrêté ministériel numéro 2020-029 en date du 26 avril 2020.

118-04-2021 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

Il est proposé par **monsieur DOUGLAS BEARD**
Résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19 : 21



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Adoptée

Mme Thérèse Francoeur
Mairesse

Manon Roy
Directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 3 mai 2021

